

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026 / Délibération N°20260422_02b

Date de la convocation 16/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe BRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	Delphine SOUVRAY
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurence EXBRAYAT	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe MICHEL
<input checked="" type="checkbox"/>	Yves SANIAL	<input checked="" type="checkbox"/>	Dominique EYRAUD
<input checked="" type="checkbox"/>	Marine BONNEFOY	<input checked="" type="checkbox"/>	Alexis RIBES
<input checked="" type="checkbox"/>	Jérémy CHEVILLON		

M. Yves SANIAL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Annexe EAU ASSAINISSEMENT de la Commune des ESTABLES

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu la décision du 15/01/2025 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Annexe EAU ASSAINISSEMENT de la Commune des ESTABLES ;
- Vu le Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe EAU ASSAINISSEMENT de la Commune des ESTABLES ;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme. Laurence EXBRAYAT 1^{ère} adjointe au maire, examine le Compte Financier Unique, résumé comme suit :

		DÉPENSES (a)	RECETTES (b)	SOLDE (b)-(a)
RÉALISATIONS 2025 (Mandats et titres) (1)	Section d'exploitation	98 733,77 €	127 265,50 €	28 531,73 €
	Section d'investissement	203 415,93 €	80 264,77 €	-123 151,16 €
REPORTS 2024 (2)	Section d'exploitation	28 861,73 €		
	Section d'investissement (001)		32 123,40 €	
(1) + (2)	Section d'exploitation	127 595,50 €	127 265,50 €	
	Section d'investissement	203 415,93 €	112 388,17 €	
TOTAL		331 011,43 €	239 653,67 €	
RÉSULTAT D'EXÉCUTION Section d'exploitation (Recettes - Dépenses)			-330,00 €	
SOLDE D'EXÉCUTION Section Investissement (Recettes - Dépenses)			-91 027,76 €	
TOTAL CUMULÉ (Recettes - Dépenses)			-91 357,76	
RESTES À RÉALISER 2025	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	216 381,20 €	278 709,80 €	
SOLDE DES RESTES À RÉALISER			62 328,60	
BESOIN DE FINANCEMENT			-29 029,16	

Considérant que M. Philippe BRUN – Maire de la Commune des Estables, s'est retiré de la salle pour ne pas participer au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe EAU ASSAINISSEMENT de la Commune des ESTABLES,

- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait aux Estables, le 22 avril 2026.

Le Maire,
M. Philippe BRUN

Le Secrétaire de séance,
M. Yves SANIAL

